



ACTE D'AUTORISATION

Reconnaissance mutuelle simultanée ? Famille de produits ? Meta SPC 2

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

Lignum Dual Purpose Product Family ? Famille de produits ? META SPC 2 est autorisé conformément à l'article 34 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 25/03/2024.

Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

WoodchemEQ Limited
Unit 3D New Mallow Road
IE T23 AT2P Cork
Numéro de téléphone: +353 21 421 7322 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 2:
 - o Lignum Universal Wood Preserver
- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC 2: BE2019-0025-02-00
- Utilisateurs autorisés: Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
 - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Propiconazole (CAS 60207-90-1): 0.766 %



Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6): 0.253 %
Perméthrine (CAS 52645-53-1): 0.266 %

- Substance préoccupante:

Alcohols, C9-11, ethoxylated (CAS 68439-46-3): 2 %

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:

8 Produits de protection du bois
Exclusivement autorisé pour le traitement préventif et/ou curatif du bois en intérieur ou en extérieur.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles :
 - o *Anobium punctatum*
 - o Basidiomycètes - champignons lignivores
 - o champignons décolorant le bois
 - o *Hylotrupes bajulus*
 - o *Lyctus brunneus*
 - o *Reticulitermes* spp.

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Lignum Dual Purpose Product Family ? Famille de produits ? META SPC 2:
ENVIROQUEST GPT Ltd, GB
- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):
JANSSEN PMP, BE
- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6):
TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL
- Fabricant Perméthrine (CAS 52645-53-1):
Caldic Denmark A/S (Acting for Tagros Chemicals India Ltd.), DK

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:



- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Lignum Dual Purpose Product Family ? Famille de produits avec le numéro d'autorisation BE2019-0025-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie	Spécification
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2	/
H360D	Toxicité pour le système reproductif - catégorie 1B	La substance active propiconazole est classée comme toxique pour le système reproducteur cat. 1B d'après le 13 ^{ème} ATP du règlement 1272/2008. Cependant, la classification du propiconazole n'est applicable qu'à partir du 1 ^{er} mai 2020. Avant cette date, cette classification n'est pas juridiquement contraignante.
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1	/
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1	/

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables



Respect des

- 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
- 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Respiration	Masque de protection complet	Tout masque respiratoire approuvé / par une norme EN avec un filtre de type P3	
Yeux	Lunettes de protection	Lunettes de sécurité avec protection latérale et masque de protection intégrale du visage	EN 166:2001
Mains	Gants	Gants imperméables en caoutchouc ou en caoutchouc nitrile	EN 374-1:2003
Corps	Combinaison	Combinaison de protection de type 6 minimum	EN 13034:2005+A1:2009

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits biocides le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis

12/07/2019 16:01:20